

LA DÉCHETTERIE INDUSTRIELLE DE BLIDA : L'EXPÉRIENCE DE LA VILLE

KARIM OUAMANE

DIRECTEUR UNITE COMPOSTAGE / DECHETTERIE DE BLIDA - ALGERIE

ABSTRACT

Le contexte algérien étant marqué par un manque de structures adéquates pour la prise en charge des déchets d'activités, ces derniers se retrouvent dans des décharges municipales ou sauvages. Dans certains cas, ils s'accumulent chez les industriels. Dans le cas de la ville de Blida, cette situation s'est aggravée avec la fermeture de l'unique décharge.

Pour faire face à cette situation, une nouvelle réglementation nationale est apparue. La loi 01-19 du 12 décembre 2001 incite, en effet, les industriels à se conformer aux exigences d'une gestion rationnelle et environnementale des déchets.

Par ailleurs, les autorités locales se sont retrouvées confrontées à un nouveau challenge qui consiste à compter sur ses propres ressources financières, l'Algérie étant passée d'une gestion centralisée de son économie à une gestion délocalisée.

En réponse à cette nouvelle situation, la Municipalité de Blida a entamé un vaste programme d'adaptation par rapport à ces nouvelles données en s'inscrivant dans une logique d'innovation et de savoir faire en matière de gestion des déchets.

Faisant suite à un besoin exprimé par les industriels de Blida, pour la mise en place d'une solution à l'évacuation de leurs déchets, la Municipalité de Blida s'est associée à SBA Lausanne pour la réalisation d'une déchetterie industrielle qui prendra en charge les déchets industriels banals (DIB) assimilables aux déchets ménagers.

Cette déchetterie aura pour vocation d'être le lien entre le générateur de DIB et le récupérateur et son rôle consistera à :

- Proposer une solution adaptée aux besoins des industriels de Blida pour l'évacuation de leurs déchets dans de bonnes conditions tout en respectant l'environnement,
- Désengorger les sites de stockage et optimiser l'espace chez l'industriel,
- Aider les industriels à se conformer à la législation en vigueur.
- Donner une seconde vie aux déchets collectés par leur valorisation selon des filières de récupération,
- Garantir une concentration et un transit fiable pour les récupérateurs.

La Déchetterie de Blida a été aménagée de telle sorte que le producteur de déchets puisse trouver au niveau de cette infrastructure toutes les commodités qui lui permettront d'aller de l'avant dans ses procédures de tri.

La Déchetterie de Blida constitue certainement un retour d'expérience très intéressant pour des porteurs de projets similaires.

Mots-clés : Déchets industriels banals, récupération, recyclage, déchetterie, projet pilote.

1 INTRODUCTION

Le problème des déchets est, en Algérie, celui qui se pose probablement avec le plus d'acuité, au regard aux impératifs de santé publique et de protection de l'environnement.

En effet, ces dernières années l'Algérie connaît une dynamique d'investissement et de consommation jamais égalée auparavant. Cette conjoncture a fait que de plus en plus de déchets sont produits sans pour autant qu'une politique de prise en charge de cette nuisance ne soit clairement définie et structurée.

La gestion de nos déchets se résumant sur le principe du « tout à la décharge » a fait que ces structures soient destinataires de déchets de tout genre allant du plus banal au plus toxique. Ajouté à cela l'émergence et le développement d'activités incontrôlées de récupération de matériaux réutilisables pratiquées toujours dans des conditions d'insalubrité totale, le plus souvent par des adolescents ne s'entourant d'aucune mesure de protection.

Cette situation a fait qu'une nouvelle loi, sur la gestion des déchets, a été promulguée en vue d'apporter une nouvelle dynamique et à une mise en adéquation avec la tendance actuelle pratiquée et qui consiste en :

- la séparation des flux,
- la promotion du tri,
- la responsabilisation du détenteur du déchet sur son élimination finale,
- et la mise en décharge que des déchets ultimes.

L'impact de la mauvaise gestion des déchets est tellement perceptible que la ville de Blida a été choisie par le Ministère de l'Environnement Algérien pour la mise en œuvre d'une action pilote de déchetterie. Cette action, si elle aboutit, va constituer certainement une ligne de conduite pour les autres municipalités soucieuses d'une gestion rationnelle des déchets urbains.

2 GESTION ACTUELLE DU DECHET

2.1 Etat des lieux

La ville de Blida, a cédé sa vocation agricole originelle à une imposante vocation commerciale et industrielle. Cette métamorphose a conduit à l'évolution de la qualité et de la quantité des déchets générés. La production des déchets est résumée dans le tableau 1.

Type de déchet	Quantité (t/j)
Déchets ménagers	150
Déchets industriels	80

Tableau 1 Production de déchets à Blida

Le tissu industriel à Blida est principalement agro-alimentaire générant de fait beaucoup de déchets à caractère valorisable et qui sont déversés par les générateurs eux mêmes à la décharge. Blida est, aussi, une ville très commerçante. Les déchets générés sont collectés en mélange avec les déchets ménagers et terminent eux aussi au niveau de la décharge.

Tous les frais en relation avec la gestion des déchets urbains de Blida relève d'un concours définitif annuel de la municipalité. Une analyse de coût, effectuée dernièrement par la municipalité, avance une facture de 25 euros/tonne. Ce chiffre concerne uniquement la collecte de déchets urbains. La gestion de la décharge ne ressort pas sur ce calcul tout en sachant que les frais d'exploitation de cette dernière incombent aussi à la commune.

Les activités de récupération sont pratiquées surtout par un secteur informel qui ne peut à lui seul absorber le grand potentiel de DIB¹. Pour preuve, les déchets déversés à la décharge contiennent énormément de matières valorisables.

¹ Déchets industriels banals

2.2 Réglementation

Pour réglementer en quelque sorte la gestion du déchet, les pouvoirs publics ont promulgué une nouvelle loi sur les déchets, en l'occurrence la loi 01-19 du 12 décembre 01.

Cette nouvelle loi délimite clairement les responsabilités de chacun des acteurs du circuit du déchet et évoque, pour la première fois, le principe du pollueur payeur. Ainsi, la nouvelle réglementation reprend non pas un flux de déchet mais des catégories de flux de déchets. Chaque catégorie de déchet va obéir à des règles de gestion bien spécifiques. On distingue selon cette loi :

- Les déchets ménagers et assimilés,
- Les déchets spéciaux,
- Et les déchets inertes.

Acteur du circuit du déchet	Responsabilités
Municipalité	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un plan de gestion, • Gestion des DMA¹ • installation et / ou promotion de structures de tri • Mission d'information et sensibilisation
Secteur d'activité	<ul style="list-style-type: none"> • Justification de la gestion de ses déchets, • Obligation de trier, • Evacuation des déchets sur des filières agréées.

Tableau 2 Responsabilités des différents intervenants dans le circuit du déchet

2.3 Problématique

La mise en décharge systématique des déchets a conduit à la saturation de l'unique décharge de la ville et a en plus débordé sur des dépôts sauvages.

Le dépôt de déchets en mélange ne facilite guère leur séparation. Toujours est-il, on assiste à une activité de récupération informelle réalisée principalement par des chineurs soit en porte à porte, soit directement sur la décharge ou les dépôts sauvages. Mais cette activité n'arrive à absorber qu'une partie infime de la fraction recyclable des déchets générés. En plus, ces déchets récupérés posent un sérieux problème de qualité (généralement souillés) et aucune traçabilité n'est possible dans ces conditions.

Ainsi, la ville perd tout contrôle sur le circuit des déchets générés en son sein et se retrouve entrain de gérer mêmes les déchets qui ne relèvent pas de ses prérogatives. **Donc une réflexion sur la séparation des flux à l'amont de la décharge s'impose.**

3 OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS

Une mise a niveau du système de gestion des déchets urbains de la ville de Blida s'impose donc de fait. La solution est de construire toute une gestion intégrée qui s'inspire de la nouvelle législation et des expériences menées et réussies dans des contextes similaires à celui de Blida. C'est dans cette logique qu'un plan d'action ambitieux fut établi et mis en exécution. Il reprend principalement :

- Optimisation de la collecte par l'installation progressive d'une collecte sélective,
- Réalisation d'un centre d'enfouissement technique pour DMA en remplacement de l'ancienne décharge,
- Reconversion de l'ancienne décharge pour déchets inertes,
- Réhabilitation et optimisation du fonctionnement de l'unité de compostage,
- Réalisation d'une déchetterie pour les déchets banals.

¹ Déchets ménagers et assimilés

4 REALISATION D'UNE DECHETTERIE :

Entre les besoins des générateurs et des récupérateurs de DIB il y a forcément un lieu de concentration et de transit à développer. Ce lieu qu'on appelle communément en Europe « déchetterie » est le meilleur moyen d'impliquer le facteur humain sur les opérations de tri et d'apport volontaire. L'implication de ce dernier est le meilleur moyen pour garantir la durabilité de toute action sur ce sujet.

Après mûres réflexions et discussions avec la coopération technique suisse, cette dernière s'est engagée à assister la municipalité de Blida à installer la première déchetterie en Algérie. Cette structure pilote, si elle est bien étudiée et bien exploitée deviendrait sans aucun doute un modèle à dupliquer pour les autres municipalités. Ce qui amena notre ministère de l'Environnement à s'associer lui aussi au projet.

4.1 Déchetterie communale ou professionnelle ?

La question qui se posait était faut-il installer une déchetterie communale ou professionnelle (qu'on appelle dorénavant chez nous déchetterie industrielle). Pour trancher cette question, nous avons essayé d'analyser les préalables d'adhésion pour les différents publics cibles. Il ressort ce qui suit :

Public cible	Adhésion
Secteur des ménages	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune activité de tri à la source, • Aucune culture d'apport volontaire
Secteur industriel	<ul style="list-style-type: none"> • Un tissu industriel bien défini, • Une industrie à prédominance agro-alimentaire • Une production de déchets principalement banals • Une demande locale pour des structures formelles (besoin de traçabilité)

Tableau 3 Analyse des préalables d'adhésion

Il en ressort clairement, qu'un projet pilote de **déchetterie industrielle** est le plus indiqué pour ce contexte.

4.2 Déchetterie adaptée localement

Il ne s'agit pas là de transposer un concept à la lettre mais plutôt de l'adapter à un contexte local. Le but recherché est de réunir toutes les conditions de réussite et de durabilité de ce nouveau concept à Blida.

Désignation	Adaptation	But recherché
Structure	<ul style="list-style-type: none"> • Aire de manœuvre à même le sol 	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les surcoûts en relation avec les quais surélevés
	<ul style="list-style-type: none"> • "Boxes" en dur avec aires de déchargement 	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvements d'éventuels indésirables (fournisseurs pas forcément disciplinés) • Garantie de la qualité
Equipements	<ul style="list-style-type: none"> • Engin de manutention polyvalent 	<ul style="list-style-type: none"> • Manutention rapide et aisée des déchets
	<ul style="list-style-type: none"> • 01 camion pour enlèvement à la demande 	<ul style="list-style-type: none"> • Solution logistique d'enlèvement en porte à porte de matériaux valorisables sur demande du détenteur
	<ul style="list-style-type: none"> • 04 presses pour mise en balle 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des lieux de stockage • Adhésion des récupérateurs à la déchetterie par optimisation des coûts d'enlèvement
Promotion	<ul style="list-style-type: none"> • Journées de sensibilisation ciblées (Producteurs de DIB, récupérateurs de DIB, collectivités ...) • Journées portes ouvertes • Action de porte à porte • Supports publicitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Adhésion des acteurs du secteur du déchet à la Déchetterie de Blida

Tableau 4 Adaptations locales de la Déchetterie de Blida

4.3 Indicateurs de performances

Pour permettre de suivre et d'apprécier l'activité de la déchetterie industrielle de Blida, un certain nombre d'indicateurs ont été définis. Il s'agit notamment de :

- Fréquentation mensuelle du site,
- Apport global mensuel,
- Adhésion des différents chineurs,
- Apport volontaire vs apport flotte.

Evolution de la fréquentation mensuelle (Fig. 1): La fréquentation mensuelle est relativement constante si ce n'est quelques pics enregistrés et qui s'expliquent notamment par une plus grande adhésion des chineurs.

Evolution de l'apport global mensuel (Fig. 1): on enregistre une moyenne de 60 t/mois. La aussi des pics de presque 180 t/mois ont été enregistrés dus principalement à l'apport des chineurs.

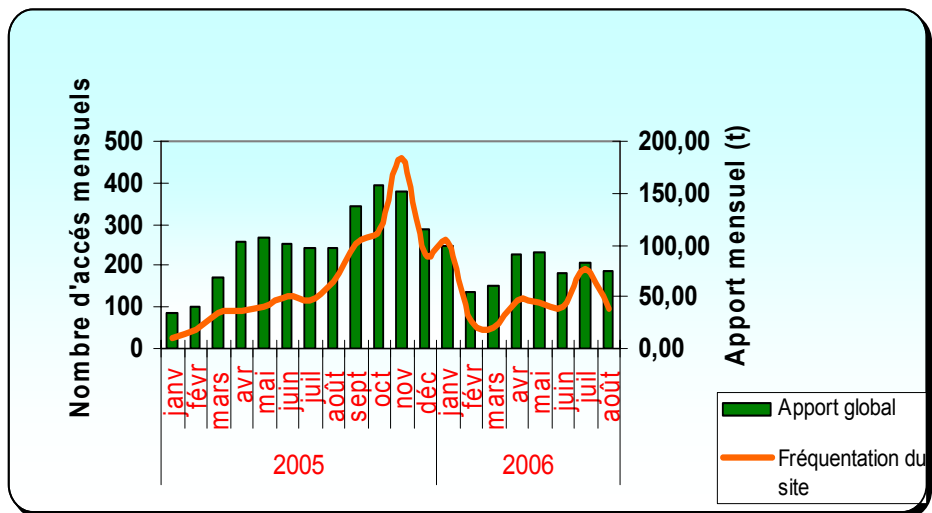


Fig. 1 Evolution de la fréquentation et de l'apport global mensuels

Evolution de l'adhésion des différents fournisseurs (Fig. 2): au début de son exploitation, la déchetterie comptait comme fournisseur uniquement des industriels dont le volume d'apport est resté, depuis, relativement constant. A partir de septembre 2006, nous avons essayé de faire adhérer les chineurs à notre activité et suivre un peu leur impact sur nos performances. Les résultats démontrent clairement que l'adhésion de cette frange de fournisseurs est forte intéressante pour les performances. L'expérience montre également que déconsidérer l'apport des chineurs influe négativement sur l'activité globale. Ceci montre l'intérêt de canaliser ce secteur informel en l'intégrant comme une catégorie de fournisseurs a part entière.

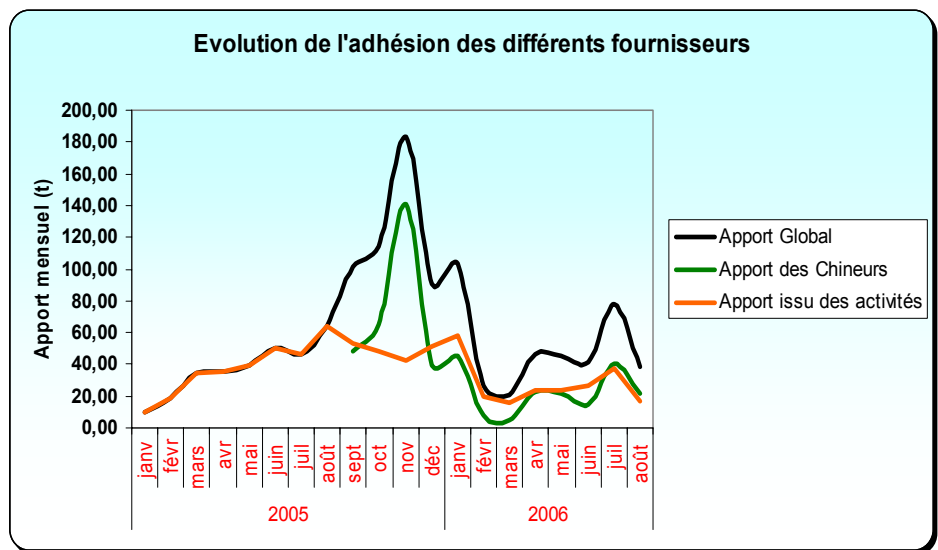


Fig. 2 Evolution de l'adhésion des différents fournisseurs

Evolution de l'apport volontaire (Fig. 3): la déchetterie est un concept d'apport volontaire. Dans un souci d'apporter un plus aux détenteurs de déchets, nous mettons à leur disposition une petite flotte pour des enlèvements conséquents et réguliers. Néanmoins les résultats que l'on a enregistré démontrent que l'apport est principalement volontaire ce qui démontre que la déchetterie est de plus en plus acceptée comme structure d'évacuation de DIB.

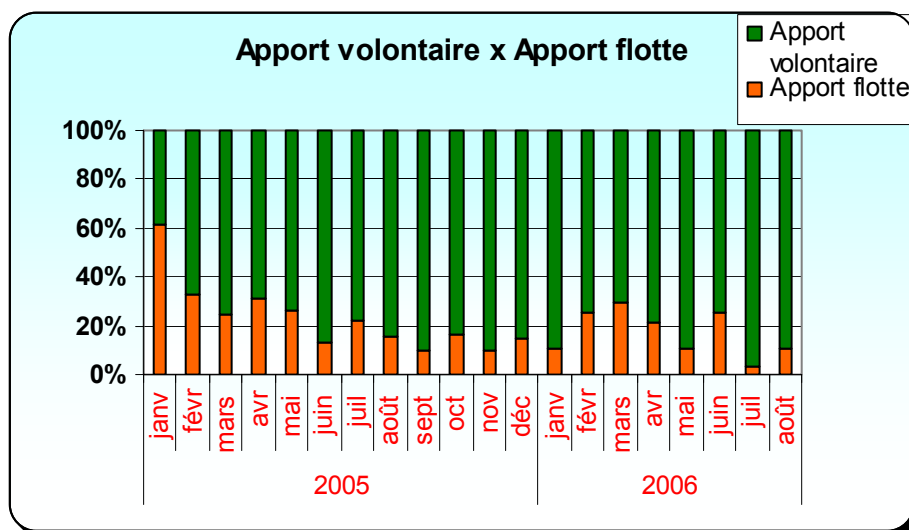


Fig. 3 Apport volontaire vs apport flotte

5 CONCLUSION

Bien qu'il soit totalement méconnu, le concept de déchetterie a démontré, par les performances enregistrées à ce jour, la viabilité de la mise en œuvre de structures de concentration et de transit de déchets dans nos sociétés. La gestion des déchets urbains, longtemps soumise à l'improvisation et aux mesures palliatives, mérite une approche pragmatique et participative ou le facteur humain joue un rôle central. Il est seul garant de la durabilité de toute action.

6 BIBLIOGRAPHIE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, (2003) *Rapport sur l'état de l'environnement en Algérie*
 KLI CONSEIL, (2001) *Etude de faisabilité de la Déchetterie de Blida*
 ALAIN DAMIEN, (2004) *Guide du Traitement des déchets*, DUNOD, Paris
 JOURNAL OFFICIEL D'ALGERIE (loi n° 01-19 du 12 décembre 2001)